



Coupure eau et électricité

Par **Ghandi1505**, le 11/06/2020 à 14:39

Bonjour suite au Covid j ai perdu mon emplois. J ai donc des difficultés à payer mon loyer de ce mois ci, mon proprio ne voulant rein savoir il m a à ce jour coupé eau et électricité.rnQue puis je faire ? Merci

Par **amajuris**, le 11/06/2020 à 15:52

bonjour,rnrnsi vous payez l'eau et l'électricité à votre bailleur, c'est que vous louez un logement meublé, est-ce le cas ?rnrnvotre bailleur n'a pas le droit de vous couper l'eau et l'électricité pour des impayés, il n' a pas le droit de se faire justice lui-même.rnrnmenacez le de déposer une plainte à la police ou gendarmerie contre lui pour ces coupures sauvages.rnrnsalutations

Par **Ghandi1505**, le 11/06/2020 à 15:54

Merci de votre réponse, j ai contacté ma gendarmerie qui m à dit que ce n était pas leur ressort car C était du pénal.rnJe loue un meublé avec un inclus dans les charges eau et électricité.

Par **BrunoDeprais**, le 11/06/2020 à 23:16

C'était du pénal??